

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 148

présenté par

M. Huet, M. Lazaro, M. Le Mèner, M. Alain Marleix, M. Myard, M. Costes, M. Morel-A-L'Huissier, M. Perrut, M. Sermier, M. Vitel et M. Decool

ARTICLE 14

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Un dispositif de cautionnement bancaire est mis en place. Les dispositions d'application sont définies par décret en Conseil d'État. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de favoriser, encore davantage, les transmissions hors cadre familial qui sont devenues de plus en plus difficiles étant donnée la valeur croissante des exploitations.